

**DELIBERATION****2024/18****ADHÉSION À LA MOT
MISSION OPÉRATIONNELLE TRANSFRONTALIÈRE**

L'an deux mille vingt-quatre le 12 avril, à 14 heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache s'est réuni à Guise, au siège de la Communauté de communes Thiérache Sambre et Oise, sur la convocation légale et sous la présidence de Monsieur Olivier CAMBRAYE.

Conseillers en exercice : 17, Présents : 7 , Représentés : 3, Votants : 10

Etaient présents : M. Olivier CAMBRAYE, M. Patrick DUMON, Mme Bernadette HEDIART, M. Michel LANDERIEUX, Mme Katie LEFEVRE, M. Jean-Pierre PREVOT et M. Jean-Jacques THOMAS.

Etaient représentés : Mme Christelle MAES par Mme Marie DETERME, M. Jean-Luc EGRET par Mme Marie-Claire FORTIN et M. Thierry VERDAVINE par Mme Dominique VAN ELSLANDE.

Etaient absents excusés : M. Mathieu CANON, M. Hugues COCHET, M. Patrick FEUILLET, M. Vincent LAMOUREUX, M. Laurent MARLOT, M. Jean-François PAGNON et M. Gilles QUEILLE.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.

Le secrétariat a été assuré par : Mme Bernadette HEDIART.

Créée en 1997, la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) est à la fois une association et une structure interministérielle qui a pour objectif de faciliter la réalisation de projets transfrontaliers.

Le rôle de la MOT est d'assister les porteurs de projets, de veiller aux intérêts des territoires transfrontaliers et de mettre en réseau les acteurs et les expériences. Les activités de la MOT se déclinent en trois catégories :

1. L'ingénierie technique au service des territoires transfrontaliers : la MOT intervient auprès des collectivités, service des États et autres praticiens de la coopération transfrontalière dans le cadre d'études et de missions d'expertise. Elle conduit également des projets à l'échelle des frontières françaises ou européennes pour apporter une assistance technique aux acteurs de la coopération transfrontalière.
2. Une plateforme de mise en réseau et un centre de ressources : la MOT anime un réseau qui fédère les praticiens et les acteurs institutionnels de la coopération transfrontalière dans une approche multiniveaux : porteurs de projets, collectivités publiques, services des États, programmes européens... Depuis sa création, la MOT a également constitué un centre de ressources unique sur la coopération transfrontalière.
3. La prise en compte des enjeux transfrontaliers : la MOT relaie les besoins de ses membres auprès des autorités concernées à l'échelle nationale. Si nécessaire, elle formule des propositions d'évolutions législatives et réglementaires. L'intégration des questions transfrontalières dans les politiques européennes est également un enjeu de premier ordre pour les territoires transfrontaliers. La MOT fait valoir les intérêts de ses adhérents à l'échelle européenne par de nombreuses actions et partenariats.

Elle est soutenue au niveau national par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), la Banque des Territoires (Groupe Caisse des Dépôts), le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et le Ministère de l'Energie et de l'Aménagement du territoire (Grand-duché de Luxembourg).

Elle regroupe également des membres adhérents, à savoir : 14 Intercollectivités transfrontalières, 4 Communes, 19 Groupements de communes et de collectivités, 15 Départements, 10 Régions et comtés, 2 États, 1 Chambre consulaire, 4 Fédérations et agences nationales, 3 Agences d'urbanisme, 9 Associations de personnes morales et autres structures (dont pôles métropolitains), 4 Associations de personnes physiques et Sociétés coopératives d'intérêt collectif, 3 Parlementaires nationaux et européens ainsi que des membres associés : 1 Entreprise et 2 Agences d'urbanisme.

Considérant la position transfrontalière de la Thiérache, des enjeux de développement induits par ce positionnement et les opportunités de financement et de projets, il apparaît pertinent pour le territoire de la Thiérache de pouvoir accéder aux services de la MOT. Aussi, il est proposé de faire adhérer le PETR du Pays de Thiérache à la MOT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

APPROUVE le principe d'adhésion du PETR du Pays de Thiérache aux services de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) ;

AUTORISE le Président à engager les démarches nécessaires auprès de la MOT pour y adhérer et à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Secrétaire de séance



Olivier CAMBRAYE

Bernadette HEDIART

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture le
Et publication le